



# La tarification incitative

Aujourd'hui en France, contrairement aux services de gestion de l'eau, de l'électricité ou du gaz qui sont facturés en fonction de la consommation, le service de gestion des déchets est majoritairement facturé sans tenir compte du niveau d'utilisation du service et de l'effort de tri des habitants. Le principe de la tarification incitative (TI) est simple : responsabiliser les citoyens et les faire payer en fonction du niveau d'utilisation du service. L'objectif est d'inciter la population à la prévention et au tri des déchets et ainsi mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets.

## Comment ça marche ?

Pour mettre en place une tarification incitative, il suffit d'intégrer une part variable (calculée le plus souvent en fonction de la quantité d'OMR<sup>1</sup> produite) dans le calcul de la REOM<sup>2</sup> ou la TEOM<sup>3</sup> en vigueur sur le territoire.

### TARIFICATION INCITATIVE



### PART FIXE



Abonnement au service (collecte, traitement des déchets ménagers, gestion des déchèteries, etc.). Cette part peut être proportionnelle au nombre de personnes dans le foyer.



### PART VARIABLE



Nombre de levées de bac OMR\*

ou



Nombre d'ouvertures de borne OMR\*

ou



Poids du bac OMR\*

ou



Volume du bac OMR\*

\*au-delà du service minimum intégré dans l'abonnement (au choix des collectivités)

## BON À SAVOIR

La TI est plus répandue à l'étranger sous le principe du « pay as you throw ». En tête, l'Allemagne, l'Autriche et la Wallonie (100 % des communes en TI), puis la Suisse (90 %), la Californie (74 %), l'Ontario (51 %) et les Pays-Bas (41 %).

## Comment mettre en place la tarification incitative ?

La mise en place de la TI est un projet de mandat (de 3 à 6 ans) qui nécessite une mobilisation forte des équipes techniques et de l'ensemble des élus de la collectivité. La communication et la concertation occupent une place centrale. Cette communication de proximité doit illustrer, valoriser et favoriser l'implication des habitants tout au long du projet pour accompagner le changement.

## BON À SAVOIR

Citeo accompagne les collectivités à chaque étape du projet : appui méthodologique, retours d'expérience ou encore mise en réseau avec des collectivités déjà engagées. Citeo propose également des mesures d'accompagnement spécifiques dans les appels à projet d'amélioration de la collecte qui permettent aux collectivités de disposer d'un financement complémentaire.

1 - Ordures Ménagères Résiduelles

2 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

3 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

## Les bénéfices de la tarification incitative



Répondre aux attentes des habitants



Augmenter les performances



Maîtriser les coûts de traitement



Responsabiliser les citoyens



### RÉPONDRE aux attentes des habitants

60 % des Français pensent qu'il est urgent d'œuvrer pour l'avenir de la planète et pour un Français sur deux les collectivités locales sont des actrices majeures pour agir concrètement en faveur du développement durable<sup>4</sup>. En 2019, près de 6 millions de Français sont concernés par la TI. Et près de 70 %<sup>5</sup> d'entre eux ont déclaré être favorables à ce mode de financement lors de l'enquête réalisée en 2016.

4 - Baromètre de la consommation responsable - Greenflex/Ademe - 2019

5 - Enquête de perception de la redevance incitative - ADEME - Juillet 2016



### MAÎTRISER les coûts de traitement

L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et la fermeture de nombreux exutoires ont un impact fort sur les coûts de traitement des OMR. La baisse de production des OMR constatée sur les territoires en tarification incitative permet de maîtriser ces augmentations.



### RESPONSABILISER les citoyens et leur permettre d'agir pour l'environnement

La TI permet d'afficher la juste valeur du service public et de répercuter son coût à l'habitant en fonction de ses efforts et du service rendu. Elle instaure une nouvelle relation entre la collectivité et les citoyens : elle incite les habitants à une consommation et à un geste de tri responsables et la collectivité à fournir un service public de qualité.



### AUGMENTER les performances de collecte sélective et réduire la production d'OMR

La TI est la porte d'entrée des politiques « zéro déchet, zéro gaspillage » ! Elle facilite la prise de conscience et un engagement fort des habitants car leurs efforts de tri se traduisent dans la facturation. On collecte en moyenne +30 % d'emballages (hors verre) et de -20 à -50 % d'OMR sur les territoires en TI. C'est le seul dispositif qui permette d'atteindre de tels résultats dans les 2 ans qui suivent sa mise en œuvre.

### QUELQUES IDÉES REÇUES AUTOUR DE LA TARIFICATION INCITATIVE

*« La tarification incitative, c'est une facture en plus pour l'usager, elle sera forcément mal accueillie. »*

Les usagers paient déjà sans forcément le savoir. C'est l'opportunité de faire de la pédagogie sur le financement du service déchets. Il y a une vraie demande des Français de devenir acteurs et de payer le juste prix, en lien avec les efforts qu'ils font.

*« Les usagers ne payeront pas ! »*

Dans les faits, le risque est très limité. Les retours d'expérience montrent un niveau d'impayés réels de l'ordre de 1 à 2 % par an.

*« Les dépôts sauvages vont se généraliser. »*

Les dépôts sauvages observés dans les territoires en tarification incitative sont de l'ordre de 2 kg/hab/an en moyenne, soit moins de 1 % des OMR<sup>6</sup>. Les retours d'expérience fournissent des clés pour mener des actions efficaces qui limiteront les dépôts sauvages.

6 - Impacts de la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire lorrain  
ADEME - Novembre 2016

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez votre interlocuteur habituel chez Citeo



CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

